

ALLER AU TRAVAIL À VÉLO : Une mobilité active pour le bien-être des travailleurs·euses et les bénéfices des employeurs

Thématique et Enjeux :

Le choix d'aller au travail à vélo est une option de mobilité active de plus en plus prisée en Belgique et en Wallonie. Cette pratique présente de nombreux avantages pour les travailleurs et les entreprises, tout en répondant à des enjeux essentiels tels que la santé, l'environnement et la réduction des coûts de déplacement.

Chiffres Clés :

- En Belgique, environ 14.1%¹ des travailleurs utilisent le vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail, avec une tendance à la hausse. Les trajets domicile-travail à vélo permettent d'économiser jusqu'à 470 euros par mois par rapport à l'utilisation d'une voiture.
- Le gouvernement wallon vise à augmenter le pourcentage des déplacements domicile-travail à vélo, qui représente actuellement environ 2,9% en Wallonie.

Avantages pour les Travailleurs :

1. Bienfaits pour la Santé : Le vélo est un excellent moyen d'exercice physique régulier, ce qui contribue à améliorer la santé cardiovasculaire, à renforcer les muscles et à réduire le stress.

2. Économies Financières : En utilisant le vélo pour les déplacements domicile-travail, les travailleurs réalisent des économies importantes sur les frais de carburant, les frais de stationnement et les abonnements aux transports en commun.

De plus, L'indemnité kilométrique accordée aux travailleurs pour leurs déplacements domicile - lieu de travail effectivement réalisés à vélo (électrique ou pas, speed pedelec) est exonérée d'impôt jusqu'à 0,27 € par kilomètre parcouru (pour l'exercice 2023 portant sur les revenus 2022). Elle doit donc être calculée sur les trajets effectivement parcourus.

Depuis le 1^{er} mai 2023, une nouvelle CCT interprofessionnelle, la CCT N° 164 donne droit aux travailleurs qui ne pouvaient pas bénéficier de l'indemnité vélo car l'employeur leur refusait ou la Commission Paritaire ne l'avait pas négociée, de réclamer l'indemnité vélo pour leur trajet domicile-lieu de travail.

3. Gain de Temps : Le vélo permet souvent d'éviter les embouteillages, offrant ainsi des trajets plus fluides et un gain de temps appréciable.

4. Engagement Écologique : Aller au travail à vélo réduit l'impact environnemental en diminuant les émissions de CO2 et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

1 <https://mobilit.belgium.be/> Rapport Enquête fédérale diagnostic D-LT 2021-2022



Avantages pour les Employeurs :

- 1. Avantages Fiscaux** : En Belgique, les employeurs peuvent octroyer une indemnité vélo allant jusqu'à 0,27 euro par kilomètre parcouru, exonérée de cotisations sociales et d'impôts jusqu'à 0,10 euro/km. Cela représente un avantage fiscal appréciable pour les entreprises.
- 2. Réduction des Coûts de Mobilité** : Encourager le vélo comme mode de transport permet aux entreprises de réduire les dépenses liées aux voitures de société, aux indemnités kilométriques et aux frais de parking.
- 3. Image Employeur Positive** : Favoriser le vélo comme moyen de transport démontre l'engagement de l'entreprise en faveur d'une mobilité durable, améliorant ainsi son image en tant qu'employeur responsable.
- 4. Productivité et Bien-être des travailleurs·euses** : Le vélo contribue à une meilleure santé et à une plus grande vitalité des travailleurs, ce qui peut se traduire par une amélioration de la productivité et de la satisfaction au travail.

En conclusion, encourager les travailleurs à se rendre au travail à vélo présente de multiples avantages tant pour les travailleurs.euses que pour les employeurs en Belgique et en Wallonie. Les délégués syndicaux ont un rôle clé à jouer en sensibilisant les entreprises à cette pratique de mobilité active, qui répond aux enjeux de santé, d'environnement et de réduction des coûts de déplacement. Aller au travail à vélo favorise le bien-être des travailleurs tout en leur offrant des avantages fiscaux et économiques appréciables ainsi que pour les employeurs.

Pour aller plus loin :

[Rise – Ressources – Une nouvelle série de fiches Mobilité et sa première fiche « Aller au travail à vélo »](#)

